

Sous l'égide du Ministère des
Technologies de la Communication
& de l'Economie Numérique

SITIC AFRICA 2016

www.siticafrica.com

du 31 mai au 2 juin TUNIS

► Parc des Expositions du Kram

DOSSIER DE PARTICIPATION

Le Hub des Experts
Africains en TIC





du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS UTILES

2. QUI ORGANISE ?

3. POURQUOI SITIC AFRICA 2016 ?

4. LE PROGRAMME

5. L'EXPOSITION

Qui expose ?

Le Plan de l'exposition

Pourquoi exposer ?

Pourquoi visiter ?

Comment exposer ?

6. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

7. BON DE COMMANDE

8. TERMES ET CONDITIONS

INFORMATIONS UTILES

CONTACTS ORGANISATEUR/PARTENAIRE

TUNISIE AFRIQUE EXPORT

- ▶ Mlle **Nada ZIADI**
Mobile: +216.99.573.809
email: nada@siticafrica.com
- ▶ Mlle **Faten SAKKEJ**
email: faten@siticafrica.com
- ▶ M. **Chaker MANSOURI**
Mobile: +216. 22.988.089
email: chaker@siticafrica.com

SMART ID

- ▶ Mlle Selma KAFFEL
Mobile: +216.29.907.712
email: selma.kaffel@smartid.tn
- ▶ Mlle Meriam BEN THABET
Mobile: +216.29.907.714
email: meriam.benthabet@smartid.tn
- ▶ M. Abdelkrim BOUZID
Mobile: +216. 29.507.750
- ▶ M. Aziz BEN AMOR
Mobile: +216. 29.507.714
email: aziz.benamor@smartid.tn

DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

Date : Du 31 mai au 2 juin 2016.

Lieu : Parc des Expositions du Kram, Tunis (Tunisie).

Horaire du Salon : De 9h à 18h.

Montage : Les exposants seront invités à monter leurs stands à partir du jeudi 26 mai 2016, dès 9h, au lundi 30 mai 2016, jusqu'à 18h. Pour des raisons fermes et strictes de sécurité, toutes les ressources (techniques d'installation et commerciales) seront invitées à quitter les lieux au plus tard le lundi 30 mai à 18h.

Démontage : Les stands seront démontés dès la fermeture officielle du salon, soit le jeudi 2 juin 2016 à partir de 18h.



du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com



SITIC
AFRICA
2016

du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

QUI ORGANISE?

Le Salon International des Technologies de l'Information et de la Communication dédié à l'Afrique, **SITIC AFRICA 2016** est organisé par Tunisie Afrique Export en étroite collaboration avec la Société des Foires Internationales de Tunis et en coopération avec la Fédération des TIC au sein de l'UTICA.

En tant que société d'accompagnement à l'Exportation en Afrique, **TUNISIE AFRIQUE EXPORT** vise à présenter des services d'aide à l'exportation aux entreprises exportatrices tunisiennes et aux entreprises tunisiennes qui présentent un potentiel à l'exportation. Dirigée par monsieur Férid Tounsi, ancien Directeur Général de l'API et ancien PDG du CEPEX, cette société au capital de 1 000 000 de dinars tunisiens ambitionne de créer une plate forme d'échanges et de partenariat entre les PME Tunisiennes et Africaines dans le secteur des TIC.

LA SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE TUNIS est l'un des plus importants actionnaires de Tunisie Afrique Export avec une expérience de plus de 25 ans dans l'organisation des Foires et Salons. La société des Foires Internationales de Tunis est le premier organisateur de foires et salons en Tunisie et organise une vingtaine de manifestations par an : Manifestations générales de tout genre, Salons professionnels, conventions d'entreprise, congrès, symposiums et conférences.

LA FEDERATION NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION relevant de l'UTICA représente la majorité des PME Tunisiennes actives dans les TIC. Elle se compose de huit chambres syndicales nationales : sociétés de services et d'ingénierie informatique, centres d'appels et relations client, industries de montage informatique, installateurs d'équipements de communication, publinets, sociétés de services à valeurs ajoutées, informatique et bureautique, importateurs et distributeurs de mobiles.





SITIC
AFRICA
2016

du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

POURQUOI SITIC AFRICA 2016 ?

IMPORTANCE DU SECTEUR TIC EN TUNISIE

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication est un secteur prioritaire en Tunisie à la fois en tant que vecteur de développement des autres secteurs économiques mais aussi en tant que secteur dynamique d'innovation et d'entraînement ouvert à l'international par l'exportation, l'investissement étranger, le partenariat et la sous-traitance aussi bien avec les pays développés qu'avec les pays en développement notamment l'Afrique.

Le Secteur des TIC en Tunisie contribue à hauteur de 7% dans le PIB et emploie quelques 80 000 personnes.

Il représente 1800 entreprises privées, 219 centres de services partagés, 8 centres de développement servant des multinationales, une densité téléphonique de 98,8 lignes pour 100 habitants, plus de 3 millions d'internautes avec une évolution annuelle de 38%, 184 auditeurs certifiés dans le domaine de la sécurité informatique et 7 cybers parcs répartis sur plusieurs régions du pays et 7 autres en cours d'achèvement.

Le réseau des télécommunications tunisien est parmi les plus modernes du bassin méditerranéen composé de sept nœuds à l'échelle nationale, équipé de commutateurs multiservices à haut débit, intégrant le trafic téléphonique, le trafic internet et multimédia.

Près de 40 000 étudiants suivent un enseignement supérieur et technique dans les filières des TIC en Tunisie.





du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

LE PROGRAMME

www.siticafrica.com

Lundi 30 Mai 2016

Arrivée des délégations étrangères

19h : 00 à 21h : 00 Cocktail de bienvenue en l'honneur des délégations étrangères

Mardi 31 Mai 2016

10h : 00 à 18h : 00 Heures d'ouverture du Salon SITIC AFRICA 2016

16h : 00 Inauguration du Salon **SITIC AFRICA 2016** par Monsieur le Ministre des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique.

Mercredi 01 Juin 2016

10h : 00 à 18h : 00 Heures d'ouverture du Salon SITIC AFRICA 2016

10h : 00 à 13h : 00 **workshop 1 : Le Partenariat Tuniso-Africain dans les TIC**

- Présentation de la situation des TIC en Afrique
- Point de vue des PME Africaines sur le partenariat TIC en Afrique
- Point de vue des PME Tunisiennes sur le partenariat TIC avec l'Afrique
- Point de vue européen sur le partenariat TIC en Afrique et coopération triangulaire Tunisie-Europe-Afrique
- Success stories de partenariat Tuniso-Africains (3 cas)
- Débats
- Conclusions

10h : 00 à 13h : 00 **Rencontres B2B (Tuniso-Tunisiennes, Tuniso -Etrangères)**

15h :00 à 18h : 30 **workshop 2 : Les Starts up Africaines dans les TIC**

- Vue globale des starts up dans les TIC en Afrique
- Mécanismes de financement des starts up en Afrique
- Expériences des starts up Africaines dans les TIC (3 pays)
- Expérience des starts up Tunisiennes dans les TIC
- Expérience Internationale des starts up dans les TIC
- Success stories des starts up africaines (6 pays africains)
- Débats
- Conclusions

15h : 30 à 18h : 00 Poursuite des **rencontres B2B**

20h : 00 à 22h : 00 Cocktail dinatoire en l'honneur des exposants et des délégations étrangères invitées au SITIC AFRICA 2016

Jeudi 02 Juin 2016

10h : 00 à 18h : 00 Heures d'ouverture du Salon SITIC AFRICA 2016

10h : 00 à 13h : 00 **workshop 3 : Le rôle de la Formation et du Training dans les TIC**

- Etat des lieux de la formation TIC en Afrique
- Expérience tunisienne en formation TIC
- Expérience Internationale en formation TIC (Europe, Inde, Afrique)
- Débats
- Conclusions

10h : 00 à 13h : 00 **Rencontres B2B (Tuniso- Tunisiennes, Tuniso -Etrangères)**



L'EXPOSITION

SITIC
AFRICA
2016

du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

QUI EXPOSE?

SITIC AFRICA 2016 est un salon international qui présente une offre complète des Technologies de l'Information et de la Communication en Tunisie :

► Système d'information

- ERP, CRM
- Consulting & BI
- E-commerce, E-banking, E-poste, E-santé, E-tourisme, E-gov
- Cloud & infrastructure
- Réseaux & infrastructure
- Equipements informatiques & maintenance
- Sécurité Informatique
- Monétique

► Télécom & infrastructure

► Digital Marketing:

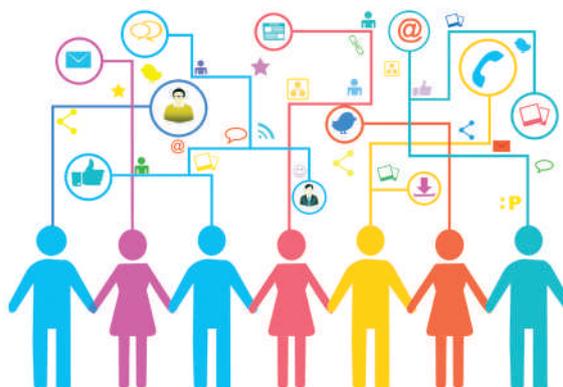
- Développement web
- Stratégie digitale

► Formations TIC

- Formation et certification destinées aux professionnels
- Formation diplômante

► Innovations

- Digital Art
 - Gaming
 - Boites de production
- Applications mobiles : VAS
- Electronique & solutions embarquées

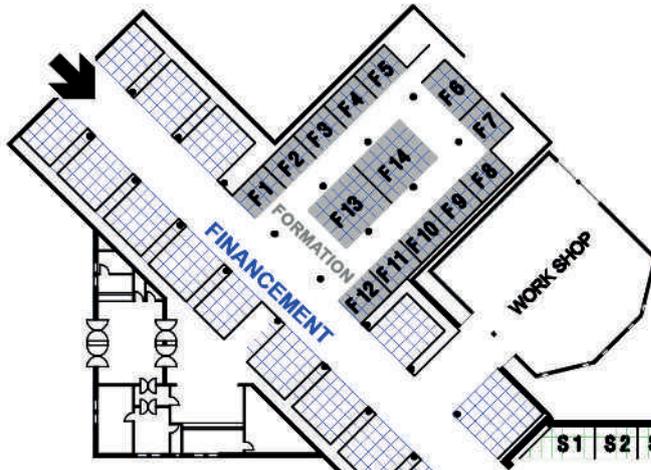


Cette offre est complétée au niveau exposition par :

- Les Cybers Parcs, les Pépinières d'Entreprises et les Starts up.
- Les Structures d'Appui et d'Accompagnement des TIC.
- Les Universités et les Ecoles de Formation présentes dans les filières TIC.
- Les Assurances et les Banques.
- En plus de la partie tunisienne, un Espace International abrite les groupes TIC Internationaux qui offrent des solutions complètes ainsi que les PME internationales innovantes dans les TIC qui sont intéressées par le partenariat avec les entreprises tunisiennes et africaines.

LE PLAN DE L'EXPOSITION

ENTREE PRINCIPALE

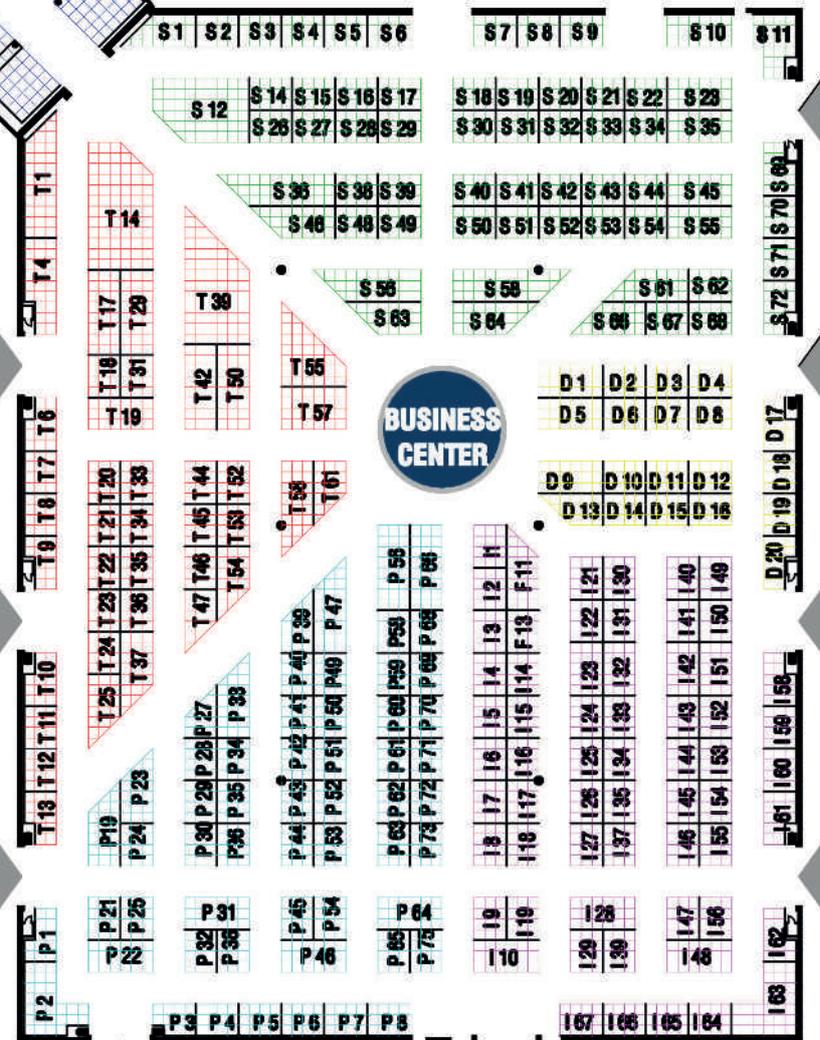


SITIC
AFRICA
2016

du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

- 915 m² ■ Système d'Information & Cloud
- 744 m² ■ Télécommunications
- 211 m² ■ Digital Marketing
- 772 m² ■ Pépinières
- 791 m² ■ Innovation
- 594 m² ■ Financement
- 207 m² ■ Formation



HALL 2



SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE TUNIS S.A
Parc des Expositions et Centre de Commerce International de Tunis
B.P.N°1-2015 Le KRAM-TUNIS TG:71 730.111/71 731.111 Fax:71 730.666
Internet: <http://www.FKam.Com.TN>-E-mail:ITF.Com@FKam.Com.TN



Organisateur Tunisie-Afrique Export
Tunisie Afrique Export
Parc des Expositions - 2015 le KRAM-Tunis-Tunisie
Tél : (+216) 71 975 035, (+216) 71 975 054 /
FAX : (+216) 71 975 382
Site web : www.ta6.fr
E-mail : contact@tunisie-afrique-export.com



SITIC
AFRICA
2016

du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

POURQUOI EXPOSER ?

- ▶ Un salon spécialisé dans les TIC avec 10 000 visiteurs professionnels qualifiés regroupant plus de 3 000 décideurs tunisiens et étrangers.
 - ▶ plus de 2 000 PME Tunisiennes,
 - ▶ plus de 100 décideurs africains du secteur public et privé venant principalement de Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger, Mali, Tchad, Nigéria, Togo, Ghana, Rwanda, Cameroun, Burkina Faso, Afrique du Sud, Bénin, Congo Brazzaville, Libéria, Gabon, RDC, République Centrafricaine, Guinée...
 - ▶ des visiteurs Internationaux d'Europe, d'Asie et des Amériques.
- ▶ Des rencontres B2B ciblées avec les décideurs notamment internationaux (Africains, Européens...) programmées en amont de l'événement.
- ▶ Des workshops sur le partenariat tuniso-africain, les starts up et la formation dans les TIC.
- ▶ Des exposants internationaux intéressés par le développement en Tunisie et en Afrique.
- ▶ Un environnement de qualité propice aux échanges entre professionnels.
- ▶ Le Pavillon Innovations: des nouveautés pour découvrir les usages de demain.

POURQUOI VISITER ?

- ▶ Connaître l'offre tunisienne et internationale en matière de TIC.
- ▶ Découvrir les innovations en matière de TIC.
- ▶ Participer aux workshops sur le partenariat tuniso-africain, les starts up en Afrique et la formation dans les TIC en Afrique.
- ▶ Participer aux rencontres B2B organisées entre clients et fournisseurs de TIC nationaux et internationaux.
- ▶ Des rendez vous pour bénéficier de conseils personnalisés par rapport à vos projets.
- ▶ Des moments d'échanges pour partager vos expériences entre confrères.
- ▶ Mieux connaître les possibilités de formation et de training en matière de TIC.
- ▶ Découvrir les expériences de starts up en matière de TIC.
- ▶ Découvrir toutes les structures d'accompagnement de la filière TIC en Tunisie.



COMMENT EXPOSER ?



du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

Réservé à l'organisateur

Date de Réception	Code Client	N° Stand
-------------------	-------------	----------

Exposant

Raison Sociale :

Téléphone : Fax :

Organisateur



Registre de commerce ou équivalent: Matricule Fiscal:

Activité de l'Exposant	Produits/ Services
------------------------	--------------------

Contacts

Représentant légal de la société/ Exposant

Nom Mme Mlle M. _____

E-mail: _____

Chef de Projet

Nom Mme Mlle M. _____

Poste: _____ Tél.: _____

Fax: _____ Mobile: _____

E-mail: _____ Site Web: _____

Tarifs des stands

Référence du stand (sur Plan)	Superficie du stand	m ²
<input type="checkbox"/> Stand de base	Incluant : (01) Table + (03) Chaises + Panneaux séparateurs en mélaminé, Ossature en aluminium, (01) Prise de courant de 220 V, Moquette, Signalisation et Gardiennage.	
	200 TND x	m ² = TND en HT





du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLES	FORMATS	QUANTITÉ	PRIX
SUPPORTS HORS-MEDIA			
Supports imprimés			
Catalogue page intérieure	Format A5	10.000	800 DT
Newsletter	Format A4	10.000	
Demi-page			300 DT
Page complète			500 DT
Supports d'affichage			
Ecran TV 52 / Spot	52 pouces	20	1.000 DT
Ecran à leds 3x2 m /Spot	3 x 2 m	3	2.000 DT
Supports de Signalétique			
Plan du Site	3 x 2 m	4	400 DT
Plan de l'Exposition	3 x 2 m	6	600 DT
Borne Electronique		6	500 DT
Logistique d'accueil			
Structure légère	4 x 2,5 m	1	400 DT
Badge	14 x 10 cm	2.000	600 DT



du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

BON DE COMMANDE

TOTAL COMMANDE	
Total Stand en HT	= TND/HT
Total Supports de Communication en HT	= TND/HT
TOTAL COMMANDE en HT	= TND/HT
TVA 18%*	= TND/HT
TOTAL en TTC	= TND/TTC

- La TVA est non applicable aux sociétés dites loi 72 ou off-shore, une copie de l'attestation d'exonération est obligatoire.
- Ces prix n'incluent aucun autre service technique. Les prestations marketing et commerciales complémentaires feront l'objet d'un autre bon de réservation.

Signature et Cachet Obligatoire

La signature du représentant légal est exigée

Date de la commande

Tunis, le / /





TERMES ET CONDITIONS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la vente d'espaces par la Société TUNISIE AFRIQUE EXPORT aux exposants du salon SITIC AFRICA 2016, qui se déroulera du 31 mai au 2 juin 2016 au Parc des Expositions du Kram, Tunis (Tunisie).

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande passée par un exposant, ci-après dénommé « le CLIENT », portant sur des prestations proposées par la Société TUNISIE AFRIQUE EXPORT.

Le fait de passer commande emporte acceptation expresse par le CLIENT des présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes autres dispositions, notamment les conditions générales d'achat du CLIENT.

Article 1 - Conditions de participation

TUNISIE AFRIQUE EXPORT détermine les catégories de clients et établit la nomenclature des produits et/ou services présentés. Le CLIENT ne peut présenter que des matériels, produits, procédés sous services de sa fabrication ou conception ou dont il est agent ou concessionnaire. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut, après examen, exclure les produits et/ou services ne lui paraissant pas correspondre à l'objet du salon ou admettre la présentation de produits et/ou services ne faisant pas partie de la nomenclature mais présentant un intérêt pour le salon.

Article 2 - Demande de participation

Toute entreprise désirant exposer adresse à TUNISIE AFRIQUE EXPORT une demande de participation comme indiqué au « DEMANDE DE LOCATION/STAND D'EXPOSITION ». Sauf si TUNISIE AFRIQUE EXPORT refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer un acompte de 50% (Cinquante pour cent) du prix de la

location du stand et des frais annexes. Article 3 - Commande

Toute commande doit être établie directement sur la demande de participation figurant dans la « DEMANDE DE LOCATION/STAND D'EXPOSITION » adressée par TUNISIE AFRIQUE EXPORT au CLIENT. Le Bon de réservation doit être envoyé par le CLIENT à TUNISIE AFRIQUE EXPORT au plus tard le 2 mai 2016, sans quoi la commande, considérée comme tardive, fera l'objet, pour autant que la prestation ne soit encore réalisable, d'une tarification majorée dont le montant sera préalablement indiqué par TUNISIE AFRIQUE EXPORT au CLIENT. Une commande ne sera prise en considération que si elle est accompagnée du règlement (ou de son justificatif) de 50% (Cinquante pour cent) de la totalité du montant dû (y compris, en cas de commande tardive, de la majoration). Son acceptation par TUNISIE AFRIQUE EXPORT sera matérialisée par l'envoi au CLIENT d'une facture.

En l'absence de règlement, et sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de ne pas exécuter la prestation demandée. Le CLIENT supportera seul les conséquences qu'une régularisation tardive de sa situation pourra entraîner. Toute annulation de commande doit être notifiée à TUNISIE AFRIQUE EXPORT, obligatoirement par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant la date d'entrée dans les lieux, la somme versée à titre d'acompte par le CLIENT à TUNISIE AFRIQUE EXPORT demeurera acquise par TUNISIE AFRIQUE EXPORT, à titre d'indemnité, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant. Toute annulation notifiée hors délai fera l'objet d'une facturation de la totalité de la prestation.

En cas de non acceptation de la commande par TUNISIE AFRIQUE EXPORT ainsi qu'en cas de rejet de la commande par TUNISIE AFRIQUE EXPORT, seront remboursées les sommes versées à titre d'acompte lors de la commande. En revanche et comme indiqué ci-dessus, ces sommes seront acquises à TUNISIE AFRIQUE EXPORT si le CLIENT se désiste de sa participation.

Article 4 - Exécution de la commande

Sauf stipulation expresse contraire, toute exécution d'une commande comprend notamment la livraison, la mise en place et la reprise du bien donné en location, sur le stand du CLIENT. Selon les cas, au moment de la livraison et de la reprise, des bons de livraison et de reprise seront dressés contradictoirement. Sauf réclamation consignée dans le bon de livraison ou établie par mail ou télécopie dans un délai de six (06) heures après livraison, le bien sera réputé et accepté en bon état général et conforme à la commande; il devra être restitué dans le même état en fin de location. En raison d'impératifs tenant à la disponibilité du stock ou à des contraintes de délais, TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve expressément le droit de fournir en lieu et place du bien commandé, tout bien équivalent permettant de répondre à l'identique aux besoins du CLIENT; à défaut de refus total ou partiel du CLIENT exprimé au moment de la livraison et de la mise en place du bien de remplacement, le CLIENT sera réputé l'accepter et souscrire aux obligations qui en découlent. Sauf accord exprès et préalable de TUNISIE AFRIQUE EXPORT, aucune modification ni transformation ne pourra être effectuée sur le bien loué; le CLIENT s'engage expressément à utiliser le bien loué conformément à sa destination usuelle, à ne rien faire ou laisser faire qui puisse entraîner sa détérioration ou sa disparition, à lui apporter l'entretien normal nécessaire, et à respecter l'ensemble des recommandations particulières et conseils d'utilisation que lui aura fait TUNISIE AFRIQUE EXPORT au moment de la livraison notamment.

Sauf fait imputable au CLIENT, TUNISIE AFRIQUE EXPORT fera ses meilleurs efforts pour remédier à toute panne ou problème technique survenant à un bien loué. S'il est avéré que le fait est imputable au CLIENT, TUNISIE AFRIQUE EXPORT facturera à celui-ci le coût de son intervention.

L'exécution ou la mise à disposition par TUNISIE AFRIQUE EXPORT de tout ou partie d'une prestation est conditionnée par la faisabilité technique et / ou le stock disponible. Il est précisé que pour la réalisation de tout ou partie des prestations, objet des présentes, TUNISIE AFRIQUE EXPORT fera appel à des sociétés spécialisées, ce dont le CLIENT déclare avoir parfaite connaissance et accepter.

Article 5 - Cession/ Sous-location

Sauf autorisation écrite et préalable de TUNISIE AFRIQUE EXPORT, tout CLIENT ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du Salon. Néanmoins, plusieurs clients peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à TUNISIE AFRIQUE EXPORT et ait souscrit une demande de co-participation.

Article 6 - Retrait

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à TUNISIE AFRIQUE EXPORT même en cas de relocation à un autre exposant. Dans le cas où un CLIENT, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand avant 12h de l'ouverture du Salon, il est considéré comme démissionnaire. La SCOCIETE peut disposer du stand de ce CLIENT défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre CLIENT.

Article 7 - Montage et démontage

TUNISIE AFRIQUE EXPORT détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du Salon. Elle détermine également le calendrier du démontage des stands, de l'enlèvement des matériels, matériaux et produits ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du salon comme indiqué dans la rubrique « INFORMATIONS UTILES ».

S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre, TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut faire procéder, aux frais et aux risques du CLIENT, aux opérations qui n'ont pas été réalisées par le CLIENT dans les délais fixés. Le non-respect par un CLIENT de la date limite d'occupation des emplacements autorise TUNISIE AFRIQUE EXPORT à réclamer le paiement de pénalités de retard et de dommages-intérêts.

Article 8 - Autorisations particulières

Tout aménagement, toute installation de machines ou appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant le stand d'autres clients est fait sur autorisation de TUNISIE AFRIQUE EXPORT et à la date fixée par elle.

Article 9 - Répartition des stands

TUNISIE AFRIQUE EXPORT établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par le CLIENT, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement et de la demande de participation. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par le CLIENT. Cette modification n'autorise pas le CLIENT à résilier unilatéralement son engagement de participation. L'emplacement du stand attribué à un CLIENT lui est communiqué au moyen d'un plan. Le plan indique le découpage général des îlots environnant l'emplacement attribué comme indiqué à la rubrique « PLAN DE L'EXPOSITION ». Le CLIENT devra reconnaître sur place la situation et les dimensions des emplacements qui lui auront été attribués (les plans et schémas n'étant donné qu'à titre indicatif). Il prendra les lieux dans l'état où il le trouvera et devra les laisser dans le même état. Toute détérioration causée à l'emplacement du fait du client est à sa charge.

Article 10 - Installation et décoration des stands

L'installation des stands est conçue selon le plan général établi par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics ainsi que le plan général de décoration et la signalétique arrêtés par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. TUNISIE AFRIQUE EXPORT détermine les modalités d'affichage, les conditions d'emploi de tous procédés sonores, lumineux ou audiovisuels, ainsi que les conditions dans lesquelles peut être organisé tout spectacle, attraction, opération promotionnelle, animation, sondage ou enquête d'opinion dans l'enceinte du salon.

TUNISIE AFRIQUE EXPORT détermine de même les conditions dans lesquelles les prises de vues ou de son sont autorisées dans l'enceinte du salon. TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les clients voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis à son agrément. TUNISIE AFRIQUE EXPORT peut revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux clients voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.

Fait à :le...../...../2015

Le client
(lu & approuvé)



du 31 mai
au 2 juin
TUNIS

www.siticafrica.com

TERMES ET CONDITIONS

Article 11 - Remise en état

TUNISIE AFRIQUE EXPORT décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les CLIENTS. Ces derniers prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le Salon, causé par un client ou par ses installations, matériels ou marchandises, est à la charge de ce CLIENT.

Article 12 - Marchandises

Chaque CLIENT pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de TUNISIE AFRIQUE EXPORT relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises. Les produits et matériels apportés au Salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

Article 13 - Nettoyage

TUNISIE AFRIQUE EXPORT rend responsables les CLIENTS pour le bon état de propreté de leurs stands pendant toute la durée de l'exposition. Les CLIENTS peuvent ne pas effectuer par eux-mêmes le nettoyage de leurs stands, auquel cas le nettoyage sera effectué par le prestataire officiellement désigné pour le nettoyage des stands. Le nettoyage des stands est gratuit mais le nettoyage des produits exposés vient en supplément. Le tarif de nettoyage des stands à plusieurs niveaux est disponible sur demande.

Article 14 - Fluides

Les raccordements des stands aux réseaux d'électricité, sont faits aux frais de TUNISIE AFRIQUE EXPORT pour les stands équipés et aux frais des clients pour les stands semi-équipés. Par ailleurs, l'organisateur mettra à la disposition des clients ayant des stands semi-équipés, une prise de courant 220 V.

Article 15 - Douanes

Il appartient à chaque CLIENT d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. TUNISIE AFRIQUE EXPORT ne peut être tenue responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Article 16 - Badges Exosants

Des Badges Exosants donnant droit d'accès au Salon sont, dans des conditions déterminées par TUNISIE AFRIQUE EXPORT, délivrés aux CLIENTS et ce selon la surface louée par le CLIENT.

Article 17 - Invitation

Des cartes d'invitation destinées aux visiteurs que les CLIENTS désirent inviter seront délivrées par TUNISIE AFRIQUE EXPORT aux CLIENTS sur demande écrite. Leur nombre sera décidé par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. Seuls les Badges Exosants et les cartes d'invitation délivrés par TUNISIE AFRIQUE EXPORT peuvent donner accès au Salon.

Article 18 - Sécurité

Le CLIENT est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par TUNISIE AFRIQUE EXPORT. TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures. La surveillance est assurée sous le contrôle de TUNISIE AFRIQUE EXPORT; ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.

Article 19 - Responsabilité - Assurance

A compter de la livraison du bien et jusqu'à sa restitution, le CLIENT a la garde et la responsabilité de celui-ci, par application des dispositions de la législation en vigueur. A ce titre, il est responsable de toute détérioration, disparition pouvant affecter ledit bien pendant toute la durée de sa location jusqu'à sa restitution matérialisée, le cas échéant, par la contre-signature du bon de reprise visé supra. En cas de détérioration ou de disparition du bien loué, le CLIENT sera redevable des frais de réparation dudit bien ou de son remplacement en valeur à neuf à la date du sinistre, ainsi que de tout préjudice matériel et immatériel qui en découlerait, notamment celui découlant de son indisponibilité.

En conséquence, le CLIENT a l'obligation de souscrire, auprès de compagnies agréées pour pratiquer les opérations d'assurances en Tunisie, (i) un contrat tous risques couvrant les biens loués notamment contre les risques de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, de bris de machine, (ii) un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs et/ou non consécutifs occasionnés aux tiers y compris TUNISIE AFRIQUE EXPORT, du fait de l'utilisation des biens donnés en location. Il devra pouvoir en justifier, à tout moment, à première demande de TUNISIE AFRIQUE EXPORT. Il devra également fournir, à TUNISIE AFRIQUE EXPORT, une attestation pour cette assurance au plus tard quatre (04) semaines avant le début de la manifestation. Si TUNISIE AFRIQUE EXPORT devait être tenue pour responsable de l'inexécution de tout ou partie d'une commande, sa responsabilité se limitera au montant des prestations concernées à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts, auxquels le CLIENT renonce expressément. Tout bien livré reste la propriété exclusive de TUNISIE AFRIQUE EXPORT et/ou de ses partenaires.

TUNISIE AFRIQUE EXPORT assure les CLIENTS en matière de responsabilité civile mais décline toute responsabilité en cas de vols ou dégâts qui pourraient survenir pendant le montage, le démontage, la période d'exposition. Afin d'éviter les problèmes éventuels de vol, il est interdit d'accueillir des visiteurs sur les stands après 18H30. Il en est, notamment, ainsi pour la non-conformité de l'agencement, le non respect des règles de sécurité et la non-occupation du stand.

Une indemnité est alors due par le CLIENT à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste à TUNISIE AFRIQUE EXPORT, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. TUNISIE AFRIQUE EXPORT dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant au client.

Article 20 - Prix

Les prix des stands sont indiqués par TUNISIE AFRIQUE EXPORT à la rubrique « DEMANDE DE LOCATION/STAND D'EXPOSITION » et peuvent être révisés par cette dernière en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

Article 21 - Conditions de paiement

Le paiement de la location du stand et des frais annexes se fait aux échéances et selon des modalités déterminées par TUNISIE AFRIQUE EXPORT et communiquées au client dans la rubrique « BON DE COMMANDE/CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT ». Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée. Il en est de même pour les clients en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement. Un premier versement de 50 % du montant TTC de la commande est dû au moment de la commande. Le solde de la facture est dû avant le 02 Mai 2016. Faute d'avoir effectué la totalité de ce deuxième versement à date, ou en cas de désistement du CLIENT après le 09 Mai 2016, le montant total de la facture sera exigible à titre d'indemnité, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant. TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve également le droit de disposer de l'emplacement et ne serait pas dans l'obligation de rembourser au CLIENT les sommes déjà versées. Les produits et services dont le tarif n'est pas indiqué dans le Bon de Commande seront chiffrés au cas par cas et sur devis. Dans l'hypothèse où des prestations feraient l'objet d'une facture complémentaire, celle-ci devra être honorée dans les trois (03) jours calendaires suivant sa réception.

Article 22 - Force majeure

TUNISIE AFRIQUE EXPORT ne sera pas considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutive à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence tunisienne ou par la société des foires internationales de Tunis.

Article 23 - Tolérances - Modifications

Toute tolérance de TUNISIE AFRIQUE EXPORT relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution par le CLIENT de l'une des présentes Conditions Générales de Vente et de Location ne pourra en aucun cas, et ce quelle qu'en soit la durée, être génératrice d'un droit quelconque pour le CLIENT, ni modifier de quelque manière que ce soit la nature, l'étendue ou l'exécution de ses obligations par le CLIENT.

Article 24 - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, le contrat né d'une commande dûment acceptée est soumis au droit tunisien. Par convenance, une traduction en langue officielle du client des présentes Conditions Générales et Particulières de Vente et de Location a été établie. Toutefois, en cas de litige, seule la version française serait retenue. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable et avec la plus grande célérité tout différend pouvant s'élever entre elles relativement à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat. Tout litige n'ayant pu être ainsi résolu sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Article 25 - Modification du règlement

TUNISIE AFRIQUE EXPORT se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire, tout en informant les CLIENTS par écrit.

Article 26 - Contestations

Les réclamations relatives à l'exécution des prestations doivent être formulées par écrit au responsable de TUNISIE AFRIQUE EXPORT avant la fermeture de la manifestation au public, pour pouvoir être constatées et prises en compte. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à partir de cette déclaration est, du consentement formel du CLIENT, déclarée non recevable. En cas de contestation les tribunaux de Tunis sont seuls compétents.

Fait à :le...../...../2015

Le client
(lu & approuvé)





contact@siticafrica.com
www.siticafrica.com



TUNISIE AFRIQUE EXPORT

Tél.: +216 71 975 035 / 054, Fax: +216 71 975 352

M. Férid TOUNSI / PDG

E-mail : tounsiferid@gmail.com

Mlle Nada ZIADI

Portable : +216 99 573 809

E-mail : nada.tunisie.afrique.export@gmail.com

M. Chaker MANSOURI

Portable : +216 22 988 089

E-mail : mansourchaker@hotmail.fr



SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE TUNIS

Tél.: +216 71 973 111, Fax : +216 71 971 666

M. Néjib BEN MILED / Directeur Général

E-mail : benmilednejib@gmail.com

M. BALMA Youssef / Directeur Général Adjoint

E-mail : youssef.balma@fkram.com.tn



FEDERATION NATIONALE DES TIC / UTICA

Tél : +216 71 142 102, Fax : +216 71 809 724

M. Kais SELLAMI / Président

Mme Nassira JAZIRI / Secrétaire Générale

Portable : +216 98 484 866

E-mail : n.jaziri@utica.org.tn